

GE_GERICHTE A/518/2005 vom 30. Mai 2006

GE Cour de justice, 2006-05-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_518_2005

FR: GE_GERICHTE A/518/2005 du 30 mai 2006

IT: GE_GERICHTE A/518/2005 del 30 maggio 2006

Regeste

Convention de la Haye, LP.66

Erwägungen

E. 4

Dit que la plainte A/724/2005 de A_____ contre le rejet pour cause de tardiveté de son opposition du 4 mars 2005 au commandement de payer n° 04 xxxx81 T en validation du séquestre n° 03 xxxx54 H intervenue le 9 décembre 2004 au Liban, est de ce fait sans objet.

E. 5

Déboute les parties de toute autre conclusion. Siégeant : M. Raphaël MARTIN, président ; M. Didier BROSSET, juge assesseur, et Mme Valérie CARERA, juge assesseur suppléante. Au nom de la Commission de surveillance : Cendy RENAUD Raphaël MARTIN Commise-greffière : Le président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par lettre signature aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.